

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

SERVICES PROFESSIONNELS – PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

**SECTION I**

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

**1.** Les contrats de services professionnels sont octroyés à des firmes spécialisées en architecture, en architecture du paysage, en animation, en ingénierie ou en design urbain pour la réalisation de plans d'aménagement ou de réaménagement de parcs, de lieux patrimoniaux, d'espaces publics et pour la surveillance de chantier lors de l'exécution des travaux. De plus, une partie des sommes peut servir pour la conception graphique de divers documents officiels de la ville, politiques et guides.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**2.** Le coût des services professionnels décrits à l'article 1 se détaille comme suit :

1° préparation de plans et devis et surveillance de chantier, plans concept de divers projets :	190 000 \$
2° préparation de concepts graphiques et d'animation 3D :	25 000 \$
3° préparation de plans et devis pour l'aménagement du parc du coteau Sainte-Geneviève :	25 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>240 000 \$</b>

Annexe préparée le 24 février 2009 par :

---

Francine-B Bégin, directrice  
Division design, architecture et patrimoine  
Service de l'aménagement du territoire